

tenue sous la présidence de Monsieur REES, assisté(e)  
de Madame POITTEVIN et Madame BRODIER, Conseillères  
En présence de Madame MERRI, Rapporteure publique  
Madame IMMELE, Greffière

**09 heures 00**

---

01)	<b>DOSSIER N° 2506553</b>	<b>RAPPORTEUR:</b> Monsieur Philippe REES
-----	---------------------------	---

---

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée de 2 ans (arrêté du 11/07/2025)

<b>Demandeur</b>	<b>Nom des parties</b> Madame K	<b>Représentants des parties</b> Maître HABRANT Edouard (Cour)	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPOREUR PUBLIC
<b>Défendeur</b>	PRÉFET DE LA		

---

02)	<b>DOSSIER N° 2506595</b>	<b>RAPPORTEURE:</b> Madame Hélène BRODIER
-----	---------------------------	---

---

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 22/07/2025).

<b>Demandeur</b>	<b>Nom des parties</b> Madame K	<b>Représentants des parties</b> Maître AIRIAU Steven (Cour)	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPOREUR PUBLIC
<b>Défendeur</b>	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

---

03)	<b>DOSSIER N° 2506597</b>	<b>RAPPORTEURE:</b> Madame Lise POITTEVIN
-----	---------------------------	---

---

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 15/10/2024).

<b>Demandeur</b>	<b>Nom des parties</b> Monsieur M	<b>Représentants des parties</b> Maître AIRIAU Steven (Cour)	RADIE DU ROLE
<b>Défendeur</b>	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

09 heures 00

04) DOSSIER N° 2507024

RAPPORTEUR: Madame Lise POITTEVIN

**Titre de l'affaire** OQTF 6 MOIS - Arrêté préfet du Bas-Rhin n° 6703176823 du 23/06/2025 portant obligation de quitter le territoire français avec délai 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour.

Demandeur Nom des parties

Madame S

Représentants des parties

Maître AIRIAU Steven (Cour)

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

Défendeur PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

05) DOSSIER N° 2507473

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 28/07/2025).

Demandeur Nom des parties

Monsieur T

Représentants des parties

Maître AIRIAU Steven (Cour)

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

Défendeur PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

06) DOSSIER N° 2507474

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 28/07/2025).

Demandeur Nom des parties

Madame A

Représentants des parties

Maître AIRIAU Steven (Cour)

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

Défendeur PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

09 heures 00

07) DOSSIER N° 2507472

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée de 2 ans (arrêté du 23/06//2025).

**Demandeur** Nom des parties

Madame M

Représentants des parties

Maître AIRIAU Steven (Cour)

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

**Défendeur** PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

08) DOSSIER N° 2506593

RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 15/01/2025).

**Demandeur** Nom des parties

Madame M

Représentants des parties

Maître SNOECKX Hélène (Cour)

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

**Défendeur** PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

09) DOSSIER N° 2506594

RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 15/01/2025).

**Demandeur** Nom des parties

Monsieur R

Représentants des parties

Maître SNOECKX Hélène (Cour)

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

**Défendeur** PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

09 heures 00

10) DOSSIER N° 2507023

RAPPORTEUR: Madame Hélène BRODIER

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois - Requête en annulation contre l'arrêté n° DMI/BAS/67/2025/709 du 12/08/2025 portant refus de renouvellement d'un titre de séjour assorti d'un OQTF dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi.

**Demandeur** Nom des parties

Madame B

Représentants des parties

Maître ELSAESSER Typhaine (Cour)

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

**Défendeur** PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

11) DOSSIER N° 2507010

RAPPORTEUR: Madame Hélène BRODIER

**Titre de l'affaire** OQTF 6 MOIS - Arrêté préfet du Bas-Rhin n° DMI/BAS/67/2025/584 du 09/07/2025 portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français sous 30 jours et fixant le pays de renvoi.

**Demandeur** Nom des parties

Monsieur B

Représentants des parties

SELARL BERARD - JEMOLI - SANTELLI - BURKATZKI -

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

**Défendeur** PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

12) DOSSIER N° 2507011

RAPPORTEUR: Madame Hélène BRODIER

**Titre de l'affaire** OQTF 6 MOIS - Arrêté préfet du Bas-Rhin n° DMI/BAS/67/2025/585 du 09/07/2025 portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français sous 30 jours et fixant le pays de renvoi.

**Demandeur** Nom des parties

Madame B

Représentants des parties

SELARL BERARD - JEMOLI - SANTELLI - BURKATZKI -

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

**Défendeur** PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

09 heures 00

13) DOSSIER N° 2507481

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 11/03/2025).

**Demandeur** Monsieur N  
**Défendeur** PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

**Représentants des parties**  
SELARL SAORSA AVOCATS (Cour)

DISPENSE DE  
CONCLUSIONS DU  
RAPPORTEUR PUBLIC

14) DOSSIER N° 2507484

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 07/07/2025).

**Demandeur** Monsieur K  
**Défendeur** PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

**Représentants des parties**  
Maître CHEBBALE Sandrine (Cour)

DISPENSE DE  
CONCLUSIONS DU  
RAPPORTEUR PUBLIC

15) DOSSIER N° 2506555

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée de 24 mois (arrêté du 15/05/2025).

**Demandeur** Madame L  
**Défendeur** PRÉFET DE LA  
MOSELLE

**Représentants des parties**  
Maître CISSÉ Amadou

DISPENSE DE  
CONCLUSIONS DU  
RAPPORTEUR PUBLIC

09 heures 00

16) DOSSIER N° 2506997

RAPPORTEUR: Madame Lise POITTEVIN

**Titre de l'affaire** OQTF 6 MOIS - Arrêté préfet de la Moselle n° DII/BEA/57/2025/1411 du 26/07/2025 portant obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination et interdiction de retour.

**Demandeur** Nom des parties

Monsieur N

Représentants des parties

Maître CISSÉ Amadou

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

**Défendeur** PRÉFET DE LA MOSELLE

17) DOSSIER N° 2506561

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée de 2 ans (arrêté du 21/07/2025).

**Demandeur** Nom des parties

Monsieur B

Représentants des parties

Maître HAJI KASEM Tarek (Cour)

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

**Défendeur** PRÉFET DE LA MOSELLE

18) DOSSIER N° 2506582

RAPPORTEUR: Madame Hélène BRODIER

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 24/07/2025).

**Demandeur** Nom des parties

Madame P

Représentants des parties

TÜRKAY GÖRAN (Cour)

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

**Défendeur** PRÉFET DE LA MOSELLE

09 heures 00

19) DOSSIER N° 2507476

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français sans délai avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée de 3 ans (arrêté du 27/08/2025).

**Nom des parties**

Demandeur Monsieur M

**Représentants des parties**

SELARL AXIO AVOCATS (Cour)

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

Défendeur PRÉFET DU HAUT-RHIN

20) DOSSIER N° 2507478

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée de 2 ans (arrêté du 28/08/025).

**Nom des parties**

Demandeur Monsieur C

**Représentants des parties**

SELARL AXIO AVOCATS (Cour)

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

Défendeur PRÉFET DE LA MOSELLE

21) DOSSIER N° 2507475

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée de 2 ans (arrêté du 22/08//2025).

**Nom des parties**

Demandeur Monsieur E

**Représentants des parties**

SELARL AXIO AVOCATS (Cour)

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

Défendeur PRÉFET DE LA MOSELLE

09 heures 00

22) DOSSIER N° 2507365

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée de 2 ans (arrêté du 06/06//2025).

Demandeur Nom des parties

Monsieur P

Représentants des parties

Maître OLSZAKOWSKI Jonas (Cour)

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

Défendeur PRÉFET DE LA MOSELLE

23) DOSSIER N° 2507366

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée de 2 ans (arrêté du 06/06//2025).

Demandeur Nom des parties

Madame P

Représentants des parties

Maître OLSZAKOWSKI Jonas (Cour)

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

Défendeur PRÉFET DE LA MOSELLE

Observateur MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

24) DOSSIER N° 2506589

RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER

**Titre de l'affaire** OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 31/07/2025).

Demandeur Nom des parties

EL

Représentants des parties

EI

DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

Défendeur PRÉFET DE LA

MOSELLE

Arrêté le 29 janvier 2026

La présidente du tribunal

N. TIGER-WINTERHALTER